

# Compte rendu de Réunion Publique

## Commission du Quartier 4.3

> Bonheure – Guilheméry – Château de l'Hers – Limayrac - Côte Pavée

### Le 16 juin 2016

> *Lieu : Salle de Limayrac*

> *Participation : 65 personnes*

> *Élu présent : Monsieur De Scorraille.*

> *Services municipaux présents : Monsieur Escales (Délégation Aménagement) , Monsieur Couderc (Mission Cœurs de Quartiers de Toulouse), Madame Faugère (Pôle Territorial Est) , Monsieur Bonnemaïson (Pôle Territorial Est) , Madame Garbinti (Secrétariat de Monsieur De Scorraille), Monsieur Rapatel (Démocratie Locale), Madame Bénet (Démocratie Locale), Madame Leroux (Démocratie Locale).*

> *Document support : Diaporama CQ4.3\_20160616*

*NB : Ce compte-rendu ne retranscrit pas l'intégralité des débats mais les principaux échanges d'intérêt collectif.*

Monsieur De Scorraille, le Maire de Quartier, salue les participants.

Il rappelle le rôle de la Commission de quartier ainsi que des règles du débat. Il rappelle également les nouvelles délimitations du périmètre du quartier 4.3 dans le Secteur 4 (cf diaporama).

M. De Scorraille souhaite que le quartier 4.3 soit un quartier vivant qui réponde aux besoins de ses habitants dans la mesure des moyens disponibles par la collectivité.

M. de Scorraille présente ensuite les flyers « l'actu dans mon quartier » et « Allô Toulouse » qui sont disponibles à l'entrée de la salle. Il détaille la finalité de ses deux dépliants :

- « L'actu dans mon quartier » : permet de s'inscrire à une liste de diffusion de l'équipe du secteur Est de démocratie locale dont afin d'être informé des réunions publiques conduites par le Maire de quartier et qui concernent le quartier.
- « Allô Toulouse » ou le 05 61 222 -2222 : numéro gratuit pour lutter contre les incivilités, appeler afin d'enlever les déchets verts, signaler des points pour la propreté, enlever des véhicules en stationnement gênant.

Monsieur De Scorraille insiste sur le fait que la propreté est le travail de tous. Communiquer ce numéro entre voisins et les appeler, c'est aussi agir pour le bien du quartier.

Monsieur De Scorraille présente les participants des services municipaux et annonce l'ordre du jour :

- 1 • Point sur les réalisations 2015 de l'enveloppe participative territorialisée.
- 2 • Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) & Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat (PLUi-H)
- 3 • Démarche cœur de Quartier
- 4 • Points travaux achevés & en cours

## 1 • Point sur les réalisations 2015 de l'enveloppe participative territorialisée

(cf diaporama)

Monsieur De Scorraille présente les différents éléments qui ont été implantés sur le quartier grâce au financement de l'enveloppe participative de la Démocratie Locale :

- Éléments de Fitness place Saccarin ;
- Canisite jardin Saccarin ; Canisite place Pinel ;
- Aire de jeux du jardin la coquille ; Aire de Jeux place Raspail ;
- Installation de bancs (3 face au collège Vernant, 10 secteur la Plaine) ;
- Skate Parc La plaine.

Qu'est-ce que l'enveloppe participative de la Démocratie Locale ?

C'est une enveloppe qui sert à embellir le quartier. Son utilisation est décidée en concertation avec les membres du bureau de la préparation de la commission de quartier. L'objectif poursuivi est de financer des projets qui seraient utiles aux riverains du quartier et à leur confort, embellissement.

Au sujet du Skate parc de la Plaine, Monsieur De Scorraille précise qu'une première ébauche avait été réalisée par les services du sport mais qu'au final, ce sont les enfants, instigateurs de ce projet, qui ont décidé et choisi les modules tout en tenant compte du budget.

Monsieur De Scorraille annonce que le budget de l'enveloppe participative territorialisée de 2016 est de 55400 €.

**Question de la salle : Est-ce que des dépenses ont déjà été effectuées en 2016?**

**Réponse de Monsieur De Scorraille :** Aucune dépense n'est encore engagée pour 2016. Nous avons listé les propositions lors du bureau de préparation de la commission de quartier. Ces demandes partiront aux services pour une étude de faisabilité et de chiffrage.

## **2 • Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) & Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat (PLUi-H)**

Monsieur De Scorraille présente Monsieur Escales chargé de mission à la délégation de l'aménagement.

M. Escales présente en premier lieu la modification du PLU de Toulouse (cf diaporama). C'est une procédure limitée : elle ne prend en compte que les modifications voulues par les élus qui sont compatibles avec le Projet d'Aménagement de Développement Durable ( PADD ) de 2013.

La modification du PLU de Toulouse a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 9 mai au 9 juin. L'approbation est prévue en décembre 2016. La modification est une procédure différente et plus limitée que la révision. La modification est une procédure où l'on ne peut pas toucher aux zones agricoles, aux zones naturelles, aux Espaces Boisés Classés, etc et plus globalement à l'économie générale du PLU.

A noter que sur le quartier 4.3, la modification du PLU inclut un inventaire des bâtiments et jardins qu'il convient de protéger sur le quartier Guilheméry. Il s'agit des Éléments de Bâti protégés (EBP) et des Espaces Verts protégés (EVP). Cet inventaire est en cours d'élaboration pour l'ensemble du territoire toulousain.

M. Escales présente ensuite l'élaboration du PLUi-H qui a débuté au printemps 2015 et qui se déroule en simultané de la modification du PLU. L'objectif est d'élaborer un seul PLU pour les 37 communes de la Métropole (i) et valant Programme Local de l'Habitat (H). La première étape est l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement de Développement Durable) qui sera inclus dans le PLUi-H. Le PADD expose un projet politique qui répond aux enjeux du territoire intercommunal. Il est complexe à mettre en place à l'échelle de la Métropole.

A Toulouse, cinq études urbaines sur chacun des cinq secteurs de la démocratie locale (hors secteur Centre) ont été lancées. Nous sommes actuellement aux phases « diagnostic et enjeux » sur chacun des secteurs. Ces études seront mises à la concertation à partir de septembre/octobre 2016.

Le débat au Conseil métropolitain sur le PADD est prévu en décembre 2016. Il sera suivi d'une phase de traduction du PADD en règlement. Le projet de PLUi-H sera arrêté en septembre 2017 suivi d'une consultation des personnes publiques associées, puis de l'enquête publique. L'approbation du PLUi-H est prévue fin 2018 / début 2019.

Monsieur De Scorraille relève en conclusion de la présentation que les Plans d'urbanisme se projettent pour les 30 ans à venir, c'est à dire qu'ils prennent en compte l'arrivée de

nombreux nouveaux habitants sur Toulouse.

*La présentation de M. Escales est suivie d'un temps d'échange avec la salle*

*Question : Des Bureaux d'Études sont mandatés pour analyser le secteur. Comment s'assurer qu'ils prennent en compte les spécificités du quartier et l'avis des habitants ? Quel cadre est fixé sur ces études ?*

*Éléments de réponse :* M. Escales répond que la concertation sur le PLUi-H est ouverte depuis 2015. Elle comprend différents dispositifs afin de permettre à chacun de contribuer : des registres papiers sont à disposition dans les Maisons de la Citoyenneté, un registre dématérialisé est en ligne sur le site de la Métropole. Il y aura également un cycle de réunions publiques sur les territoires en février et mars 2017.

M. De Scorraillé répond, au sujet des études de secteurs que le Maire- président, Jean Luc Moudenc, a lancé cette commande. Les équipes d'urbanistes se sont, dans un premier temps, rapprochés des vingt Maires de quartier afin de recueillir leur vision de l'état et de l'évolution du quartier. Viendra ensuite une phase de concertation avec le public.

*Question : Comment travailler sur l'unité de la ville à l'échelle de Toulouse (par exemple la continuité des briques)? Comment travailler à rendre les entrées de villes, comme l'avenue de Castres, plus visibles ?*

*Éléments de réponse :* L'équipe d'urbanistes a effectivement remarqué que l'avenue de Castres n'avait pas un caractère urbain et l'ont intégré dans leur étude.

*Une question est également posée sur un sujet concernant le pôle territorial : Certains trottoirs semblent « raccommodés ». Ils présentent, suite à des travaux, des revêtements de couleurs différentes.*

*Réponse de Madame Faugère :* les couleurs dont vous parlez font suite à des tranchées que réalisent les concessionnaires (ERDF ; GRDF ; VEOLIA ; ...) lors des interventions qu'ils effectuent. Toulouse a un développement urbain très rapide, ce qui implique de nouveaux besoins en réseaux et donc de fréquents travaux. Les concessionnaires ont une obligation de remise en état qu'ils ne respectent pas toujours strictement. Nous mettons tout en œuvre pour faire appliquer le règlement de voirie afin remettre en état les trottoirs. De plus, la réglementation impose désormais de repérer les réseaux en surface, la réglementation les oblige à marquer au sol les renseignements nécessaires.

*Question: Est-ce que le dossier du bureau d'étude pour le Secteur 4 sera rendu publique ?*

*Réponse de Monsieur Escales :* il y aura une concertation à partir de septembre ou octobre mais sa forme n'est pas encore définie.

### 3 • Démarche cœur de Quartier

Monsieur De Scorraille présente Monsieur Couderc, chargé de mission cœur de quartier, délégation spécifique de Monsieur Lagleize.

Deux cœurs de quartiers sont situés sur le quartier 4.3 (cf diaporama) :

- La rotonde de la cité de l'Hers
- les avenues Camille Pujol et Jean Chaubet.

Un critère de santé commerciale a prévalu au choix des cœurs de quartier. Un inventaire a identifié sur Toulouse environ 65 centralités commerciales (hors centre ville). Trente-trois ont été retenues comme cœurs de quartier.

A noter, que ce dispositif fait l'objet d'un partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers.

A noter également que pour chaque cœur de quartier, une concertation spécifique est prévue sur tous les aspects urbains. Leur forces et faiblesses qui se dégageront de la concertation aboutiront à un plan d'action. Plusieurs leviers d'actions (cf diaporama) sont envisageable mais tous ne seront pas actionnés pour chaque cœur de quartier.

M. de Scorraille note également que l'arrivée du métro va impacter la vie du quartier. Dès lors que nous connaissons les emplacements, nous pourrions travailler l'espace urbain à réaliser en fonction de ses stations.

M. de Scorraille évoque la caserne Pérignon, qui aurait été formidable pour réaliser le cœur de quartier mais suite aux différents plans vigipirates en cours, les militaires souhaitent conserver ce bâtiment pour le moment.

*La présentation de M. Couderc est suivie d'un temps d'échange avec la salle :*

**Question :** Est-il prévu une coopération des différentes instances qui sont en charge de l'avenue de Castres afin de réduire le trafic sur celle-ci ? Le but étant notamment de favoriser les chances de fonctionnement du cœur de quartier.

**Réponse de Monsieur De Scorraille :** Effectivement, cette avenue est une départementale qui doit passer dans le régime de Toulouse Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le développement des modes doux va être important ainsi que TAE, la 3<sup>ème</sup> ligne de métro dont les stations dans le quartier sont primordiales. Par ailleurs nous sommes également en train de travailler sur le terminus de ligne linéo 1 qui ira au-delà du périphérique, vers Balma. Nous tentons activement à limiter le nombre de véhicules tout en cherchant à

développer tous les transports en communs ou les modes doux afin de diminuer le nombre de véhicules qui entrent dans Toulouse par cet axe.

#### **4 • Points travaux**

##### **a) La Rotonde, Château de l'Hers**

Mme Faugère, directrice du Pôle Territorial Est présente les avancées du projet de la Rotonde. (cf diaporama)

La Rotonde est un point qui a déjà été présentée par deux fois lors des dernières commissions de quartier (depuis décembre 2014). Nous sommes actuellement en phase des travaux de voirie.

La première intervention du pôle va se situer sur la route de Castres afin de réaliser un plateau ralentisseur. Puis nous continuerons vers l'avenue de Carcassonne. La fin des travaux est prévue en novembre 2016.

Monsieur De Scorraïlle ajoute que l'idée principale est la création d'une place qui pourrait, à terme, accueillir un marché de plein vent. Le mobilier urbain y sera ajouté en fonction de la concertation avec les associations et les riverains.

Les avantages de ses travaux sont :

- la restitution de toutes les places de stationnement ;
- la création du passage sécurisé afin de pouvoir se rendre à la pharmacie de l'Hers située en face.

Nous espérons que les propriétaires de la partie commerciale mettrons un coup de neuf sur leur façade pour améliorer l'attractivité de leurs commerces. Le distributeur sera, quant à lui, remis à neuf.

*La présentation de Mme Faugère est suivie d'un temps d'échange avec la salle :*

*Question : Est-ce qu'une réfection des trottoirs est prévue sur l'avenue de Castres ?*

Réponse de Monsieur De Scorraille : Cette réfection n'est pas incluse dans le périmètre des travaux de la Rotonde. Elle peut toutefois être mise à l'étude pour l'année prochaine.

*Question : J'habite devant le collège Vernant. Est-ce que tous les travaux ont été réalisés sur la voirie ? Allez-vous réaliser des aménagement pour les cycles ?*

*Éléments de réponse :* Mme Faugère indique que, pour le Pôle Territorial Est, les travaux devant le collège sont finis. Nous sommes intervenus pour l'entretien du patrimoine. En effet la ligne de bus 16 dégradait les voiries, il fallait donc réaliser certains aménagements. M. de Scorraille ajoute qu'il faut également trouver des solutions afin de favoriser aussi les modes doux. À terme la ligne de bus 16 ira à Balma. Cela aura pour conséquence d'aérer l'espace et favoriser la circulation des vélos.

## **B) Travaux achevés et en cours**

M. Bonnemaïson présente les travaux en cours et à venir (cf diaporama) :

- Création d'une traversée piétonne avenue de Castres
- Mise en accessibilité de la traversée piétonne situé au Nord de l'avenue Raymond Naves
- Rénovation des trottoirs, rue Bernard Mulé
- Recalibrage de la chaussée et des trottoirs, rue Antoine Pautard
- Mise en accessibilité de la place Victor Basch
- Aménagement coloré et sécurisation devant l'école Sainte-Thérèse
- Amélioration des conditions de circulation au sein de l'impasse Jeliotte
- Remise en état du trottoir du côté des numéros impairs de la voie, rue de l'Aqueduc (section Périssé / Camille PUJOL)
- Sécurisation du carrefour BALANSA / MALLARME
- Intervention sur la place Suzanne Buisson
- Modification du plan de circulation Bonheure et matérialisation du stationnement au sol
- Sécurisation des passages piétons avenue Jean Rieux



*La présentation de M. Bonnemaïson est suivie d'un temps d'échange avec la salle :*

*Question : La rue Jean Micoud est actuellement coupée en deux et avec deux sens de circulation. Pourriez-vous la mettre en un seul sens, en allant vers la rue Mirabeau ?*

*Éléments de réponse :* M. Bonnemaïson indique que la rue Jean Micoud fait partie du périmètre de réflexion générale à l'échelle du quartier Bonheure. Cependant aucun changement de sens de circulation n'est prévu. Cette réflexion est initialement réalisée pour limiter le trafic de transit.

Monsieur De Scorraille ajoute qu'il fait le maximum sur le stationnement mais ne peut pas tout solutionner. La question se pose à terme de passer en stationnement résidant. C'est une question ouverte qui se fera en concertation.

*Question : Quels aménagements, de type signalétique, sont prévus afin d'indiquer que la zone de la Rotonde est à priorité piétonne ?*

*Réponse de Monsieur Bonnemaïson :* Nous avons refait une grande partie de l'espace public. Notre travail est déjà de sécuriser au maximum, pour cela, nous réduisons les distances des traversées piétonnes. De plus, nous nous efforçons de placer aux entrées et aux sorties de toutes les zones 30 des revêtements de couleur ocre au sol afin d'indiquer aux automobilistes qu'ils entrent ou sortent d'une zone 30.

*Question : Serait-il possible de voir les plans de la Rotonde ? nous avons émis un certain nombre d'observations et nous souhaiterions savoir si elles ont été prises en compte.*

*Réponse de Monsieur De Scorraille :* nous allons faire le point avec le technicien en charge de ce dossier et nous allons tâcher de répondre à vos interrogations.

*Question : Est-ce que la rue de la verrerie est concerné par les travaux ? A noter que c'est une rue très étroite actuellement à double sens.*

*Réponse de Monsieur Bonnemaïson :* En première phase, la rue de la verrerie n'est pas concernée : nous avons prévu de la laisser en l'état et de voir l'évolution à la suite des changements qui sont en cours.

*Question : Après deux ans de négociation, nous sommes heureux de voir des rues à sens unique. Cependant on remarque que les sens interdits ne sont pas respectés. Ne peut-on pas augmenter la taille des panneaux ? Ou bien indiquer par une flèche au sol le sens de direction ?*

*Éléments de réponse :* la taille des panneaux zone 30 est réglementaire. Les flèches au sol, quant à elles, ne sont pas réglementaires.

*Question :* j'ai appris récemment que le boulevard Deltour et l'avenue Balansa étaient des rues à 30 km/h. Or les panneaux ne sont pas visibles, c'est pour cela que la vitesse n'est pas respectée.

*Éléments de réponse :* M. Bonnemaison indique que le boulevard Deltour est limité à 50km/h. Le pôle travaille sur une éventuelle mise en place d'un stationnement en chicane afin de casser la vitesse.

M. De Scorraille ajoute que des tests avaient été réalisés avec des radars pédagogiques : 95% des véhicules respectent les limitations de vitesse. C'est à nous d'être vigilants dans le quartier et il nous faut développer les modes doux au maximum.

*Question :* je ne comprends pas la cohérence du sens de rotation de l'îlot situé avant le lycée Saint Joseph. Il est extrêmement dangereux. J'ai moi-même failli avoir un accident.

*Réponse de Monsieur De Scorraille :* Le sens de circulation de cet îlot a été changé afin d'éviter que les bus scolaires qui amènent les enfants de Saint Joseph n'arrivent pas en sens interdit de l'avenue Balansa (ce qui était le cas auparavant). Je sais que c'est compliqué surtout pour les riverains, mais nous n'avons pas eu d'autre choix compte tenu de l'enjeu lié à la sécurité des enfants.

*Question :* L'entretien de rue Antoine de Gargas n'est pas effectuée au niveau des herbes sur les trottoirs et de nombreux riverains ne taillent pas leur haie.

*Éléments de réponse :* Au sujet des herbes sur les trottoirs : nous sommes soumis à une réglementation qui sera applicable dès le début de l'année 2017 qui interdit l'usage de produits phytosanitaires. Concernant les haies, le pôle entre fréquemment en contact avec les riverains. En général, cette intervention suffit à régler le problème.

*Question :* Pouvez-vous aborder la question de la Jonction Est ?

*Réponse de Monsieur De Scorraille :* La première phase de concertation spécifique à la Jonction Est s'est achevée le 12 juin. Des études complémentaires de trafics sont actuellement en cours. Je vous remercie des contributions qui m'ont été remontées

*Question :* La rocade fait énormément de bruit. J'ai vu une légère différence lorsque nous sommes passés de 110km/h à 90 km/h. Quelle mesure pourrait-on prendre pour atténuer davantage les nuisances sonores ?

*Réponse de Monsieur De Scorraille :* Je peux demander aux Autoroutes du Sud de la France d'étudier l'implantation d'un mur anti bruit.

*Question :* au sujet de la Rotonde, nous avons l'assemblée générale de la copropriété bientôt. Nous sommes réticents à rétrocéder le parking à la mairie justement à cause des

divers scouats qui sont déjà récurrents.

Monsieur De Scorraille remercie les services, indique que le diaporama sera bientôt en ligne sur Toulouse.fr dans la rubrique « vos quartiers » et la réunion se termine autour du pot de l'amitié.